

## Les NAO des 29 janvier et 15 février : finissons-en avec l'idée reçue du prétendu poids des cotisations sociales !

**G**ouvernement et patronat n'ont de cesse de marteler le coût du travail, de présenter les salariés comme un coût à réduire. Ils ne cessent de présenter la baisse (ou la suppression) des cotisations comme une mesure sociale alors que cela est en réalité l'inverse ! La question centrale est celle des salaires et de la juste répartition de la valeur ajoutée, donc des richesses produites par le travail des salariés !

### Les cotisations sociales, qu'est-ce que c'est ?

Les cotisations sociales sont une partie intégrante de notre salaire, nous parlons alors de « salaire socialisé » car le salaire ne se limite pas à ce qui est viré chaque mois sur notre compte en banque.

L'employeur fait en réalité un versement de NOTRE salaire en 2 temps :

- ➔ **Le salaire direct** : la partie versée chaque mois directement au salarié qui constitue le salaire net.
- ➔ **Le salaire indirect** : l'autre partie versée sous forme de cotisations sociales (salariales et patronales), c'est la composante collective du salaire, ou le salaire dit « socialisé ». La cotisation sociale fait donc bien partie intégralement de notre salaire, c'est l'argent que l'entreprise nous doit au titre de notre travail. Elle est partie intégrante du salaire et n'est donc ni un prélèvement, ni une taxe.

### Son financement

Les cotisations sociales (part salariale et part entreprise) représentent la majeure partie du financement de la protection sociale.

La protection sociale c'est l'ensemble des dispositifs permettant à chaque individu de faire face tout au long de sa vie aux conséquences d'un risque ou à un besoin social.

Les cotisations sociales sont versées aux différentes caisses qui vont immédiatement distribuer ces sommes. La cotisation sociale représente une distribution immédiate des richesses créées par le travail. A chaque instant les actifs produisent la richesse qui finance la protection sociale.



**A Lardy, débrayons pour l'ACTE I de la mobilisation Salaires :  
Mardi 29 janvier - RDV à 10h devant le CTL**

# Faire croire que l'on pourrait augmenter le salaire net en diminuant les cotisations sociales relève de l'imposture !

**Q**uand le gouvernement propose « d'accroître le pouvoir d'achat en diminuant les cotisations sociales », il ne propose rien d'autre que de le financer avec notre propre argent, tout en détruisant la notion même de solidarité. Quand le patronat dit qu'il faut baisser le cout du travail, il entend par là diminuer les salaires et les cotisations sociales.

Se battre contre la baisse des « charges patronales » c'est défendre objectivement le seul intérêt du patronat qui donc nous vole une partie de notre salaire. Cela ferait supporter au salarié un risque qu'il devrait assumer individuellement selon ses moyens. Lorsque l'entreprise, au lieu de vous rémunérer en salaire, privilégie l'intéressement par exemple, ou encore la prime annoncée par le gouvernement, pour lesquelles il n'y a pas de cotisations sociales, le patronat s'attaque sans le dire à votre protection sociale !

Si le gouvernement décidait de s'attaquer à l'évasion fiscale, s'il instaurait une véritable justice fiscale, s'il décidait de taxer enfin le capital et de mettre un terme aux exonérations, il y aurait largement de quoi financer l'augmentation des salaires, des pensions et des prestations sociales !



La CGT a largement dénoncé les mesures d'exonérations pour trois raisons :

- 1 Elles constituent de **véritables trappes à bas salaires** : en clair, plus le salaire est proche du SMIC plus les réductions sont importantes, une aubaine pour le patronat qui tire les salaires vers le bas !
- 2 Elles n'ont **aucun effet positif sur l'emploi**. Depuis le temps qu'existent des dispositifs d'exonérations, si le chômage avait diminué, ça se saurait !
- 3 Par le biais de la compensation des exonérations par l'Etat, elles participent à la fiscalisation du financement de la Sécurité sociale. **La protection sociale n'est pas une « charge », c'est un bien collectif que la société doit garantir solidairement**. Chaque personne doit pouvoir en bénéficier en fonction de ses besoins. **Défendre les cotisations sociales, c'est défendre nos salaires, notre sécurité sociale, nos protections pour faire face aux aléas de l'existence**. La Sécu c'est notre couverture maladie, ce sont nos retraites, nos prestations familiales et sociales.



La solution passe par une **AUGMENTATION DES SALAIRES**, la seule réponse possible à l'amélioration du pouvoir d'achat et de la protection sociale. Pour que les richesses créées par notre travail servent prioritairement à la réponse aux besoins sociaux !

C'est ce que la CGT défendra lors de la première réunion sur les salaires du 29 janvier et bien entendu lors de la journée de négociation du 15 février.

Cette année, la CGT se félicite d'avoir obtenu un front commun de toutes les organisations syndicales centrales, pour obtenir :

- Des **AGS** pour toutes les catégories socioprofessionnelles
- Une revalorisation de l'ensemble des allocations et primes, notamment celles relatives aux transports, au travail en équipe et à l'ancienneté

**Les APR, ETAM et cadres ne pourront pas faire l'économie d'exprimer eux-mêmes leur volonté d'obtenir de réelles AGS en répondant massivement aux actions proposées par les organisations syndicales !**

**Pour échanger sur les salaires et la mobilisation à construire, rendez-vous sur une des « 20 min de pause » proche de votre secteur :**

Aujourd'hui	14h – L26
jeudi 24/01	15h - PIM
Demain vendredi 25/01	9h30 – Râteau
	10h30 – L25
	14h – L55